



Etat des lieux non signé car 1 seul exemplaire

Par **babarleo**, le **15/06/2015** à **09:16**

bonjour,j'ai rendu mon logement le 01 juin 2015,nous avons fait un etat des lieux avec la propriétaire mais je ne l'ai pas signé car celui ci avait juste mis des annotations qu'il considérait etre l'etat des lieux de sortie.Je lui ai demandé de me fournir une copie de cet etat des lieux que je lui renverrait signé et je lui ai rendu les clés.Au bout de 8 jours,n'ayant aucune nouvelle je l'ai appelé et elle m'a signalé des reparations a faire et m'a envoyé un courrier recommandé avec le detail des reparations et diant que ce courrier faisait office d'etat des lieux.Et j'ai reçu depuis un courrier me signalant qu'un huissier allait faire un etat des lieux le 22 juin.A t'elle droit de faire les choses comme ca?